

Le 22 septembre 2015
la CFDT mobilisée pour la santé
et le social interpellait Mme
Hakni-Robin sur la situation
toujours préoccupante des
CDAS :

La **Vice-Présidente reconnaît** que
les évolutions sociétales,
notamment
**la précarisation, le handicap, le
vieillessement**
impactent le travail social

Pour y répondre deux approches :

1. *les moyens évoluent en
même temps que la demande,
ou*
2. *aborder et développer le
travail social différemment (cf
CDAS de demain)*

Mais QUID des CDAS d'aujourd'hui ?

- Décalage entre les besoins et
les redéploiements,
- Enfants à problématiques
multiples pas de solutions,
- Désengagements des
partenaires,
- Augmentation de la
population...
- De nombreux agents en
situation de burn out.

La **CFDT** demande à l'exécutif
de faire **des choix politiques
clairs en matière d'action
sociale, tant pour le
personnel que pour l'utilisateur.**

Mme Hakni-Robin s'engage à l'issue de la rencontre :

- A comptabiliser les arrêts
maladies depuis 2011,
- A analyser les
redéploiements,
- A retravailler les
procédures de placement

Et ce dans l'attente des
conclusions sur les CDAS de
demain !

**La CFDT a réitéré sa
demande quant aux renforts
et remplacements**

Courant octobre on nous
informe que l'enveloppe
budgétaire est abondée.



N'ATTENDONS PAS LES CDAS DE DEMAIN

Section CFDT

Département d'Ille-et-Vilaine

5 av. de Cucillé
Bâtiments modulaires
Bureaux : 50 - 48 - 46
CS 24218
35042 Rennes Cedex

cfdt@cg35.fr

02 99 02 21 96

**Le RC du CDAS Malouin
refuse de communiquer à un
officier de police judiciaire
les coordonnées d'un usager et
se retrouve poursuivi devant
le tribunal correctionnel !**

**L'affaire est renvoyée devant la
cour de cassation pour une
Question Prioritaire de
Constitutionnalité (QPC).**

Afin de le soutenir mais
également face à l'atteinte au
secret professionnel **les
agents du CD 35 se sont
mobilisés le 10 décembre
dans le cadre d'un
appel de l'intersyndicale
CFDT-CGT-SUD.**

**Lors de cette mobilisation, une
pétition a circulée et recueilli de
nombreuses signatures.**

**Le 18 janvier une délégation
de collègues et
l'intersyndicale ont été reçu
par Mme Hakni-Robin.**

Lors de cette rencontre, nous
avons voulu défendre cette
notion de secret professionnel,
la capacité de discernement des
collègues quant à son bon
usage et attirer l'attention des
élus quant aux dérives possibles.
Par ailleurs **la CFDT souhaite
relayer cette question au
National.**